



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Mardi 28 Avril 2020 à 14 heures 30**

Cette séance s'est déroulée conformément aux dispositions de :

- **la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (articles 10 ; 11-2°-i); 11-8° ; 12 ; 19-X) ;**
- **l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;**
- **l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial (articles 1 à 4).**

**COMPTE RENDU**

En l'absence du Maire, Président, la Vice -Présidente dûment mandatée par délibération du conseil d'administration du 16 mai 2014 a la charge de présider la séance.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président, ayant donné pouvoir,

Et celle de :

- Madame Virginie ANGEVIN, membre élu du conseil municipal,
- Madame Marion JEANNE, conseillère municipale
- Madame Marie-Josée CAUSSEGAL, représentant la Croix Rouge, ayant donné pouvoir
- Madame Colette RIZZOLO BRESSON, représentant l'UDAF,
- Madame Céline SENEGAS, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau,

La présence de 7 membres restants,  
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.



**1/. Conseil 'administration. Aménagement des modalités de fonctionnement pendant l'état d'urgence sanitaire.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**2/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame GIZARDIN, Vice-Présidente du CCAS, fait un point sur les demandes d'aides et de domiciliations en cours.

**3/. Décision modificative n°1 du budget du C.C.A.S -Exercice 2020 à caractère exceptionnel.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Décision modificative n°1 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile. Exercice 2020.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Décision modificative n°1 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire. Exercice 2020.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Aide sociale exceptionnelle à destination des sétois liée à la crise sanitaire du covid-19.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Association Solidarité Urgence Sétoise – Convention d'objectifs et de moyens- Autorisation de signature.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.



**8/. Association Saint Vincent de Paul – Convention d'objectifs et de moyens-  
Autorisation de signature**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**9/. Association Secours Catholique – Convention d'objectifs et de moyens-  
Autorisation de signature**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**10/. Association Secours Populaire – Convention d'objectifs et de moyens-  
Autorisation de signature**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance  
est levée à 15 heures 30.**

Sète, 29 Avril 2020



La Vice-présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN